

Fiche de poste

Ministère de la justice

Direction des services judiciaires

Intitulé du poste : Juriste assistant auprès du service des référés du TJ de Nanterre, Cour d'appel de Versailles

Affectation : Ministère de la Justice

Direction des services judiciaires

Tribunal Judiciaire de Nanterre

Pour tout correspondance : 179-191 avenue Joliot Curie 92020 Nanterre Cedex

Localisation du poste : 6 rue Pablo Neruda 92020 Nanterre Cedex

Poste profilé : Oui

Le juriste assistant apporte son concours aux magistrats auprès desquels il est affecté. Il se voit confier des fonctions d'analyse de fond et d'étude des problèmes juridiques les plus complexes.

Les personnes recrutées en qualité de juristes assistants pourront, sous condition d'âge et d'expérience professionnelle, bénéficier d'une voie d'accès à la magistrature dans le cadre d'un recrutement sur dossier, conformément aux termes de l'article 18-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature.

Les juristes assistants se voient proposer une rémunération brute annuelle comprise entre 25 000 et 30 000 euros, en fonction de l'expérience du candidat et des caractéristiques du poste proposé.

I – Missions et organisation :

Le ressort de la Cour d'appel de Versailles est composé de 4 tribunaux judiciaires, 18 tribunaux de proximité et 13 conseils de prud'hommes, soit 489 magistrats professionnels et 1 352 fonctionnaires (postes localisés). Il se caractérise, notamment, par :

- La densité et l'importance de sa population (4,7 millions d'habitants)
- Un taux d'activité important pour une population jeune et urbaine (87,9%)
- Un dynamisme socio-économique élevé
- L'implantation de nombreux sièges sociaux d'entreprises d'envergure nationale et internationale.

Mission générale du juriste assistant :

Le juriste assistant assiste le magistrat dans les dossiers d'une particulière technicité tant sur le fond du droit que sur l'analyse juridique et la rédaction de projets de décisions.

Sur le fond du droit et la cohérence de la motivation de la décision, il assure un travail de suivi et de coordination.

Il participe à la constitution concrète d'une véritable équipe autour du magistrat, en priorité dans les contentieux qui présentent des stocks importants, du fait d'une situation de retard ou de longs délais de traitement afin d'accélérer la réponse pénale.

Il travaille en étroite collaboration avec les magistrats et les agents du greffe pour concourir à la préparation des audiences par des recherches juridiques, des analyses juridiques et des synthèses des dossiers, et à la rédaction des décisions par la rédaction soit de projets de décisions, soit de notes ou de recherches. Il n'est amené à participer ni à la procédure, ni aux audiences, ni à assister aux délibérés.

II - Description du poste

II – 1 : Le contentieux spécifique à traiter

Le juriste assistant est affecté au pôle urgence auprès des juges des référés. Il peut se voir confier dans un premier temps, la rédaction d'ordonnances simples, essentiellement dans un contentieux de masse avec utilisation de trames, notamment des dossiers d'expertise, dans un second temps des dossiers un peu plus compliqués incluant notamment une contestation des demandes du requérant par un défendeur. Il peut être amené à retravailler ces trames. Il pourra être conduit à faire des recherches juridiques ou des synthèses sur certains sujets.

II – 2 : Les volumes de contentieux concernés

L'objectif du recrutement est de raccourcir les délais pour que les avocats puissent obtenir une date plus proche en référé, l'épisode de la crise sanitaire, suivant la grève des avocats a engorgé le système.

Actuellement les avocats n'ont pas de date pour assigner avant 3 mois et demi.

II – 3 : Localisation du poste et tâches à effectuer

Rattaché fonctionnellement au 1^{er} vice-président du pôle des urgences, le juriste assistant relève administrativement du directeur délégué à l'administration régionale judiciaire. Il se voit confier les missions suivantes, en lien avec les missions dévolues aux greffiers en positionnement d'assistance du magistrat :

- Élaboration de décisions type, détermination, sous le contrôle du magistrat, des priorités de traitement des affaires, orientation des dossiers, rédaction de projets de décisions
- Recherche de jurisprudence et de doctrine,
- Rédaction de projets de décisions
- Élaboration de trames

III - Compétences requises :

Le juriste assistant devra disposer au moment de son recrutement :

- Soit d'un doctorat en droit
- Soit d'un diplôme sanctionnant une formation juridique Bac+5 **avec deux années d'expérience professionnelle** dans le domaine juridique et que leur compétence qualifie particulièrement pour

exercer ces fonctions (*le temps passé comme assistant de justice pouvant être pris en compte*) :
travail en cabinet d'avocat, chargé TD à l'université, juriste d'entreprise,

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
- Maîtrise de l'organisation judiciaire - Excellent ou Très bon niveau en droit civil et en procédure civile	- Maîtrise des outils informatiques et de l'outil Internet et Intranet - Qualité d'analyse, de rédaction et de synthèse - capacité à gérer les délais, les priorités et les contraintes - Sens du travail en équipe	- Sens de l'organisation - Disponibilité notamment géographique - Discrétion - Adaptabilité, réactivité - Sens de la communication - Capacité à rendre compte

Renseignements et candidatures :

Madame Léa DESNEUF, secrétaire générale de la présidence du TJ de Nanterre

Mail : lea.desneuf@justice.fr

Secrétariat : 01.40.97.12.01/02/03

Monsieur François PRADIER, magistrat coordonnateur du Pôle des Urgences civiles et de l'exécution,

Mail : francois.pradier@justice.fr